Note de présentation brève et synthétique du BP 2022

L'article L 2313-1 du code général des collectivités territoriales prévoit qu'une présentation brève et synthétique retraçant les informations financières essentielles soit jointe au budget primitif et au compte administratif. Cette note est destinée à renforcer l'information des citoyens et des élus et à faciliter la compréhension du budget.

Introduction

BP 2022: Un budget ambitieux et volontaire

Le BP 2022 s'est établi dans un contexte financier encore fortement marqué par les effets négatifs induits par la crise sanitaire au niveau des recettes fiscales notamment.

Néanmoins, il est apparu essentiel de construire un budget mettant en œuvre un plan d'investissement répondant aux besoins de la population et permettant de développer l'attractivité de la Ville.

Tout comme il est apparu prioritaire de préserver et d'améliorer la qualité des services aux Valrassiens dans des domaines aussi divers que l'éducation, la jeunesse, la sécurité ou la solidarité.

Le budget 2022 a donc été construit autour des 5 axes suivants :

- La poursuite d'un effort collectif de maîtrise des dépenses
- Un investissement soutenu et une qualité des services accrue
- Une dette maîtrisée
- Des taux d'imposition en légère augmentation faisant suite à 2 années consécutives de baisses de recettes fiscales.
- Une mise en cohérence avec le projet municipal 2020-2026

L'effort d'équipement s'élèvera en 2022 à 5 034 K€ et concernera plus précisément des équipements destinés à favoriser les déplacements doux, à améliorer la voirie communale, à renforcer la sécurité, à moderniser les équipements sportifs, à préserver l'environnement et à réaliser des acquisitions foncières pour de futurs projets en lien avec le renforcement de la présence de la nature dans le quotidien des habitants.

Les points suivants seront développés ci-après :

- Le contexte financier
- Les priorités du budget
- Le budget de fonctionnement
- Le budget d'investissement
- La dette

1-Le Contexte financier

- L'enveloppe de la DGF est stable pour la 5ème année
- Poursuite de la réforme fiscale consécutive à la suppression de la Taxe d'Habitation, A compter de 2023, la taxe d'habitation sera définitivement supprimée pour les résidences principales. Pour 2022 l'allègement de la TH sera de 65%.
- Revalorisation de 3,4% des valeurs locatives pour le calcul de la taxe foncière et de la taxe d'habitation
- Pas de compensation en 2022 des pertes de recettes fiscales liées à la crise sanitaire.

2-Les priorités du budget

- Nécessité de recourir à une augmentation de la fiscalité en 2022 pour maintenir et améliorer la qualité des services à la population:

La crise sanitaire de ces 2 dernières années a impacté le budget de la commune. La baisse de recettes la plus significative est celle de la taxe sur les jeux, elle ne sera pas compensée par l'Etat en 2022. De plus les droits de mutations ne pourront pas combler les pertes de recettes du casino.

La taxe sur le foncier bâti passe de 36,52% à 41,05% ce qui correspond, au bas de la feuille d'impôts à une augmentation de l'ordre de 6€ par mois pour 70% des contribuables et dans tous les cas de l'ordre de 8% pour l'ensemble.

La taxe sur le foncier non bâti est inchangée soit 37,36%

- Le budget de fonctionnement a été construit sur la base du BP 2019, l'année 2021, comme 2020, étant aussi impactée par la COVID.
 - Les dépenses réelles de fonctionnement progressent de 5.06% par rapport au BP 2021.

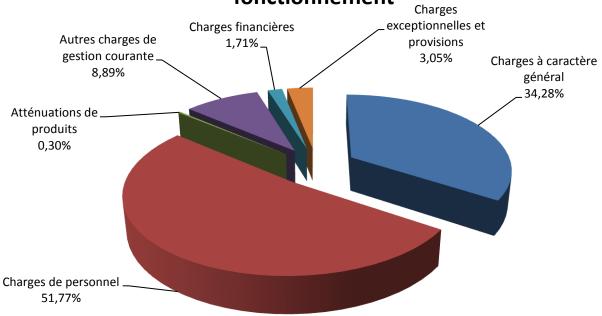
Les dépenses à caractère général comprennent un budget animation à hauteur de celui de 2019 mais aussi la location de balayeuse, laveuse et nacelle sur une année complète. Le contrôle de gestion sera renforcé sur l'ensemble de ces dépenses.

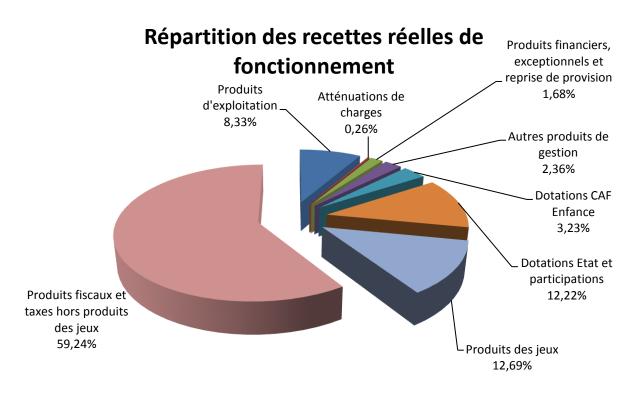
Les dépenses de personnel sont en hausse de 4,83%, la ville adapte ses embauches à l'évolution des services à la population et prend compte une augmentation du point d'indice.

- Pour les recettes réelles de fonctionnement, elles progressent de 6.36% par rapport à 2021, elles sont tributaires des recettes imprévisibles que sont celles du casino et des droits de mutations. L'extension du stationnement payant permet de générer de nouvelles recettes.
- En investissement les dépenses d'équipement sont conséquentes grâce notamment à un montant élevé de subventions d'équipement à hauteur de 1M€.

3-Budget de fonctionnement

Répartition des dépenses réelles de fonctionnement

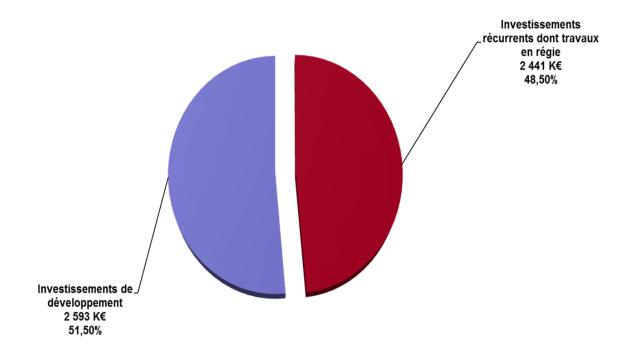




4-Budget d'investissement

Un effort d'équipement 2022 de l'ordre de 5 034K€

(travaux en régie, reports compris)



Les principaux investissements de développement :

| Aménagement Boulevard Jean Moulin | 400K€ | | |
|------------------------------------|-------|--|--|
| Prolongement rue des Canottes | 205K€ | | |
| Gradins Palais de la mer | 244K€ | | |
| Réfection court de tennis | 50K€ | | |
| Travaux PM | 197K€ | | |
| Travaux Halles | 76K€ | | |
| Réfection voirie | 806K€ | | |
| Cimetière | 90K€ | | |
| Récifs artificiels | 302K€ | | |
| Acquisitions foncières | 49K€ | | |
| Travaux pérennité éclairage Public | 660K€ | | |
| (1 850K€ sur 4 ans) | | | |
| Vidéoprotection (218K€ sur 4 ans) | 98K€ | | |

L'équilibre de la section d'investissement est réalisé par l'inscription d'un crédit d'emprunt maximum de 807K€ (dont 365K€ d'emprunts inscrits dans les restes à réaliser).Cet emprunt est couvert partiellement par une réserve de 539K€ sur le contrat CALYON.

5 – Une dette saine et sécurisée

Tous les emprunts de la ville sont classés en 1A (grille Gissler).La dette est répartie entre plusieurs établissements prêteurs, résultat d'une pratique systématique de mise en concurrence entre les prêteurs potentiels du marché et la volonté de la diversification. La dette de la commune ressort à 13 477 899€ au 1^{er} janvier 2022 pour un taux actuariel de 1,34% et une durée de vie résiduelle de 15 ans et 4 mois.

La répartition de la dette par type de taux en début d'année est reprise dans le tableau suivant :

| | Encours au 1er janvier 2022 | Part en % | Taux actuariel | Durée de vie résiduelle | Nombre de contrats | Classement Gissler |
|--------------------|--------------------------------|-----------|-------------------|----------------------------|--------------------------|-----------------------|
| Taux fixes | 10 634 664 | 78,9% | 1,59% | 15 ans et 11 mois | 12 | 1A |
| Fixe | 10 634 664 | 78,9% | 1,59% | 15 ans et 11 mois | 12 | 1A |
| Taux monétaires | 2 843 235 | 21,1% | 0,41% | 13 ans et 4 mois | 5 | 1A |
| Euribor 3 mois | 1 820 833 | 13,5% | 0,64% | 13 ans et 1 mois | 2 | 1A |
| TAG 3 mois | 939 940 | 7,0% | 0,00% | 13 ans et 4 mois | 2 | 1A |
| ТММ | 82 461 | 0,6% | 0,00% | 17 ans et 11 mois | 1 | 1A |
| TOTAL | 13 477 899 | 100,0% | 1,34% | 15 ans et 4 mois | 17 | |